

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 86

Quorum 78

Votants 82

Suffrages exprimés : 82

**DATE DE CONVOCATION**

1<sup>er</sup> février 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

8 février 2021

**Séance du 17 février 2021**

N°210217-02

L'an deux mil vingt et un, le 17 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Etaient absents représentés par leur suppléant :

David LAMBION est représenté par Guillaume FERON

Patrice HOYÉ est représenté par Ludovic SOREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX

Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE

Daniel LEGROS a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

Absent excusé :

Emmanuel BOUST

Absents :

Patrice FAUCON, Didier PEULVEY, Marc ROUSSELIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard FOUCHÉ a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Information sur l'utilisation des dépenses imprévues au cours de l'exercice 2020 – complément**

**N°02**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°201216-20 du 16 décembre 2020 retraçant l'utilisation des dépenses imprévues du budget principal 2020 jusqu'au 27 novembre 2020,

Considérant qu'il incombe au Président de rendre compte, devant le conseil communautaire, de l'utilisation des crédits budgétaires pour dépenses imprévues,

Considérant que le tableau de suivi ci-dessous retrace l'utilisation des dépenses imprévues du budget principal 2020 :

**RECAPITULATIF DES DECISIONS SUR LES DEPENSES IMPREVUES  
ANNEE 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

N° de décision	Compte de départ	Compte d'arrivée	Montant disponible au budget chap 500 000,00 €	Montant disponible au budget chap 500 000,00 €	Motifs
			Utilisation du chap 020 (Investissement)	Utilisation du chap 022 (fonctionnement)	
2020-03-39-DP-FINANCES	020	4581025	2 300,00 €		Prise en charge de l'actualisation de prix sur le marché 2018-021 « Aménagement de la RD70 à Houdetot »
2020-04-01-DP-FINANCES	022	6068		17 000,00 €	Achat de masques chirurgicaux
2020-04-05-DP-FINANCES	020	2151	14 290,00 €		Réfection du chemin d'accès de la piscine de la Vallée à Cany-Barville
2020-04-09-DP-FINANCES	022	61521		66 000,00 €	Enlèvement des galets dans le chenal de l'Avant-Port
2020-04-11-DP-FINANCES	022	6068		100 000,00 €	Lutte contre la COVID19
2020-05-03-DP-FINANCES	022	6068		60 000,00 €	Lutte contre la COVID19
2020-05-13-DP-FINANCES	022	6574		45 705,00 €	Participation complémentaire à l'association « Office de Tourisme de la Côte d'Albâtre
2020-10-23-DP-FINANCES	020	2183 (op 21014)	55 000,00 €		Acquisition de matériel informatique dans le cadre de la procédure de continuité du service public en période de crise sanitaire
2020-11-01-DP-FINANCES	022	6574		20 000,00 €	Subvention à l'association départementale des maires des Alpes Maritimes chargée de récolter les dons pour les communes des Alpes-Maritimes dévastées par les crues causées par la tempête Alex
2020-11-40-DP-FINANCES	022	61558		70 000,00 €	Réalisation de travaux d'entretien sur le Lac de Canel afin de permettre l'ouverture du site au premier trimestre 2021
2020-12-06-DP-FINANCES	022	739218		23 000,00 €	Versement des attributions de compensation pour nuisances environnementales notifiées le 08/12/2020
<b>SOLDE</b>			<b>428 410,00 €</b>	<b>98 295,00 €</b>	

Délibération 201216-20 du 16/12/2020

Vu la consultation de la commission des finances en date du 2 février 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 4 février 2021.

**Le Conseil Communautaire,**

- prend acte de l'information complémentaire sur l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues, détaillée ci-dessus, et de la modification subséquente des crédits ouverts aux comptes budgétaires concernés.

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 02... - Séance du 17/2/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210217-210217-02-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2021  
Date de réception préfecture : 23/02/2021



... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..